



United Nations
Economic Commission for Africa



Google
**Hustle
Academy**



Capacity Building on the Use of Digital Technologies under the AfCFTA to Foster Intra-African Trade and Regional Value Chains

25 – 27 November 2025 | Addis Ababa, Ethiopia | (hybrid format)



Module 2: Fondements juridiques et institutionnels du commerce numérique

Etude de cas: Politique régionale inclusive du
commerce numérique de la CEEAC



SOMMAIRE

1. Etat des lieux du commerce numérique au sein de la CEEAC
2. Les éléments de la politique régionale du commerce numérique de la CEEAC
3. Dispositif de mise en œuvre de la politique du commerce numérique de la CEEAC
4. Projet de plan d'action – CEEAC (2025 – 2030)
5. Projet de loi cadre – CEEAC



ÉTAT DES LIEUX DU COMMERCE NUMÉRIQUE AU SEIN DE LA CEEAC

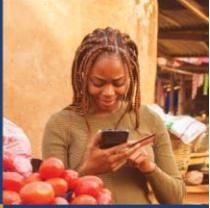
Présentation N°1

1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



7 composantes analysées:

- Niveau de préparation au commerce numérique
- Infrastructures liées au commerce numérique
- Facilitation du commerce et logistique
- Paiements électroniques et mesures de facilitation
- Compétences numériques
- Confiance dans le commerce électronique
- Cadre juridique



1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



S.W.O.T

Quelques forces et faiblesses pour le cadre de cet atelier



1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



1.1. Niveau de préparation au commerce numérique



Forces :

- Volonté politique manifestée (adoption des stratégies numériques au niveau national);
- Existence d'un cadre juridique complet dans la plupart des pays (Lois protection des consommateur, protection des données personnelles, cybersécurité, transactions électroniques)

Faiblesses :

Absence d'un cadre de gouvernance régional et nationales spécifiques au commerce numérique .



1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



1.2. Infrastructures liées au commerce numérique

Forces :

- La région est bien desservie par de nombreux câbles (2Africa, WACS, ACE...), mais leur exploitation effective varie
- La région dispose de plusieurs IXP actifs (RDC, Cameroun, Angola, Burundi, Gabon)
- Présence des data center Angola (8), RDC (4), Cameroun (2), Rwanda (2) (Data center Map, 2025)



Faiblesses :

- dépendance de certains pays aux fibres optiques transfrontalières et au bon fonctionnement des dorsales régionales (Tchad, RCA, Burundi).
- Le taux de connexion aux IXP reste faible, l'interconnexion régionale limitée
- Faible accès à l'électricité, surtout en zone rurale
- Forte disparité dans la pénétration internet
- Faible bande passante Vs Kenya (25 fois que celui du Cameroun)
- Market place dominé par les sites de petites annonces



1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



1.3. Facilitation du commerce et logistique



Forces :

- Plusieurs pays ont engagé des réformes dans le cadre de l'AFE de l'OMC (catégorie A) Burundi, RDC, Tchad
- Présence d'acteurs internationaux (DHL, Yango, etc.).

Faiblesses :

- Forte disparité dans le taux de livraison des colis à domicile
- Absence d'adressage dans plusieurs pays et dans les zones rurales
- Infrastructures routières déficientes

1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



1.4. Facilitation des paiements

Forces :

- Adoption massive du Mobile Money dans plusieurs pays
- Connexion aux systèmes régionaux de paiement instantanés (GIMACPAY/CEMAC et PAPSS/Rwanda).

Faiblesses :

- Interopérabilité limitée entre les systèmes de paiement
- Obstacles fiscaux.
- Faible adoption régionale du Mobil Money comparé au aux autres régions d'Afrique
- Tres faible utilisation des carte bancaires en ligne



1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



1.5. Compétences numériques



Forces :

Multiplication des initiatives de formation régionale et internationale (Google, Smart Africa).

Faiblesses :

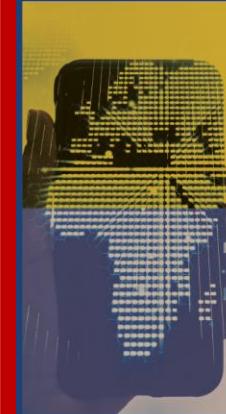
- Manque d'infrastructures éducatives modernes (connectées en ligne)
- Inégalités d'accès à la formation numérique.



1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



1.6. Confiance dans le commerce électronique



Forces :

Diversité croissante des moyens de paiement

Existence de CERT/CIRT dans certains pays (Cameroun, Rwanda).

Faiblesses :

- Méconnaissance des recours en ligne (75 % de personnes ne savent pas où signaler un problème lié à une transaction)
- Ignorance des utilisateurs sur les mesures publiques (Lois, autres mesures initiatives)
- Risque élevé de fraude et d'arnaque
- Manque de sécurisation des paiement en ligne.
- Méfiance élevée des consommateurs face à la sécurité des transactions

1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



1.7. Cadre juridique et réglementaire



1.7.1. L'Indice d'Intégration Régionale du Commerce Numérique (RDTII 2.0)

- Elaboré par la CEA en 2024, mesure le degré d'harmonisation et de restrictivité des politiques de commerce numérique dans 54 pays africains, dont ceux de la **CEEAC**.
- L'indice évalue 12 piliers réglementaires à partir de 65 indicateurs couvrant le commerce électronique, la gestion des données, les infrastructures, la propriété intellectuelle, la fiscalité numérique, etc.

→ **Scores entre 0 et 1 :**

- Plus le score est élevé → plus la réglementation est **restrictive**.
- Plus le score est proche de 0 → plus le cadre est **ouvert** (mais traduit souvent une absence de réglementation).



1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



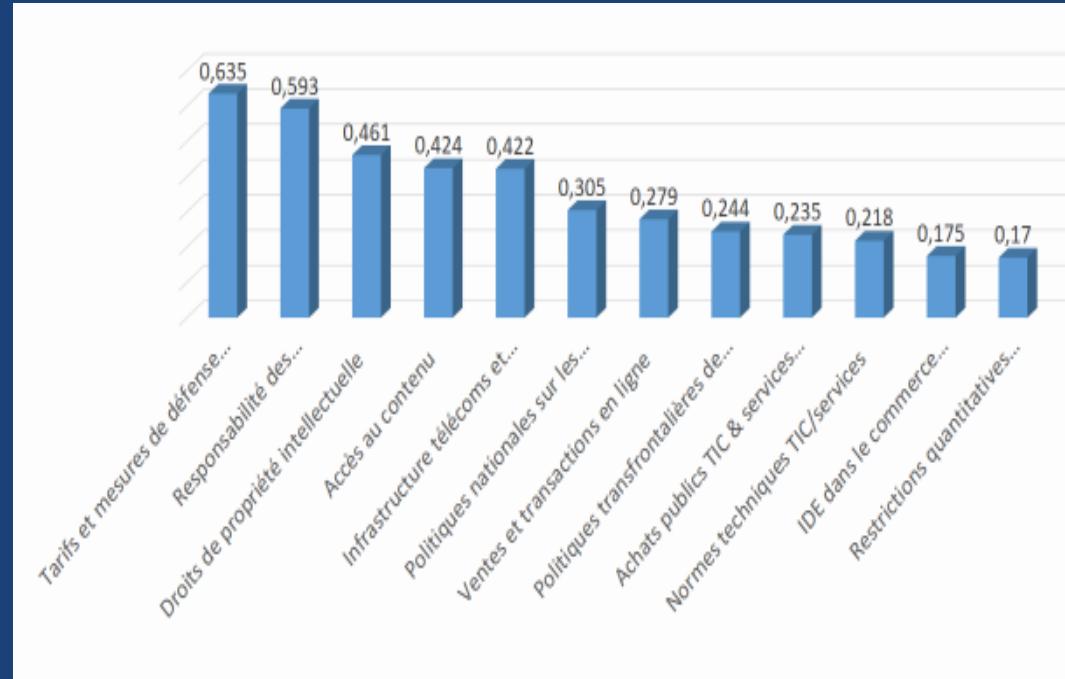
1.7. Cadre juridique et règlementaire



1.7.2. Résultats clés du RDTII 2.0 (CEEAC)

Piliers les plus restrictifs :

- Droits de douane et mesures de défense commerciale (0,635)
- Responsabilité des intermédiaires (0,593)
- Droits de propriété intellectuelle (0,461)
- Accès au contenu (0,422)
- Infrastructures et télécoms (0,424)



1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



1.7. Cadre juridique et réglementaire

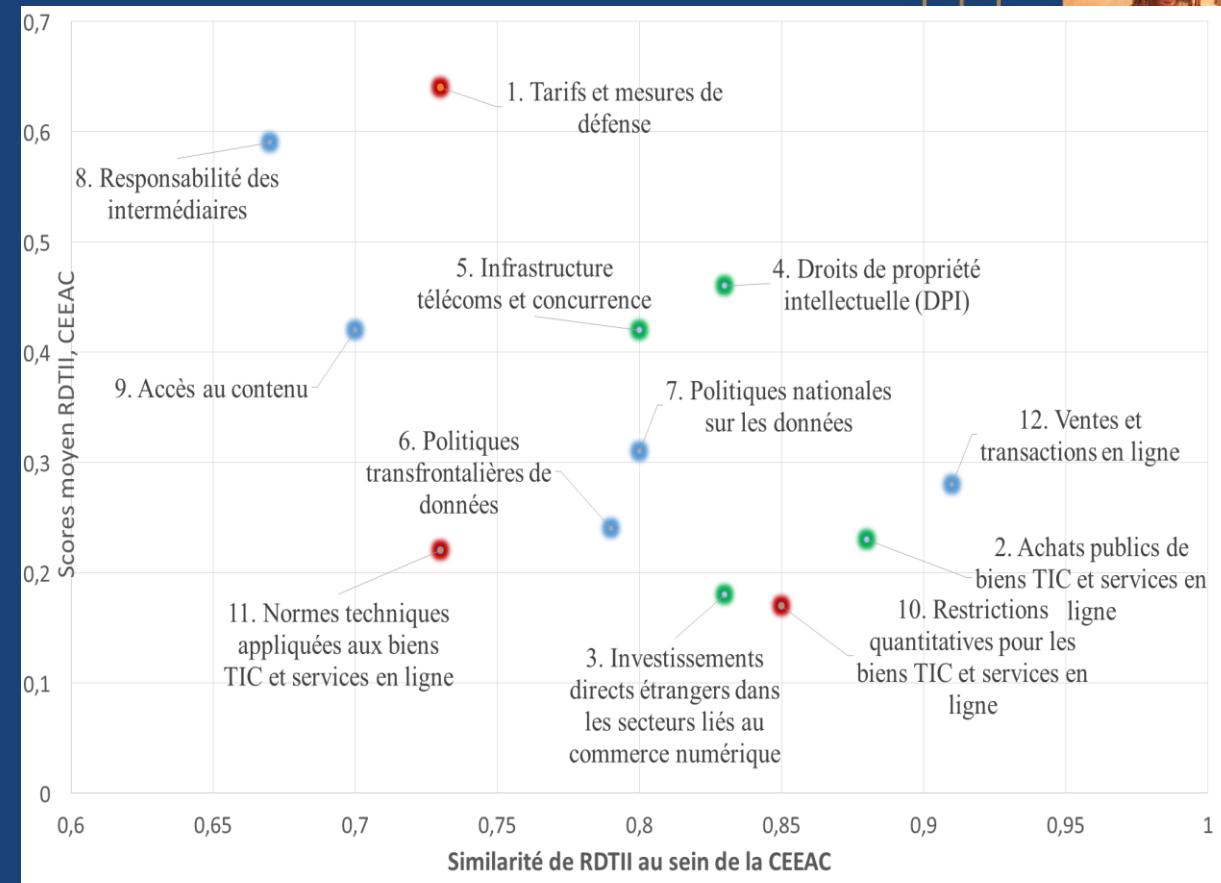
1.7.3. Restrictivité et de convergence des politiques de commerce numérique

- **Restrictivité moyenne < 0,7 → cadre non excessivement restrictif, mais nécessitant des réformes.**

3 piliers les plus restrictifs constituent des freins potentiels à l'intégration régionale: Tarif douaniers, responsabilité des intermédiaires, droit de propriété intellectuelle.

- **Similarité moyenne > 0,6 → convergence notable, mais incomplète.**

Les domaines les moins harmonisés concernent la responsabilité des intermédiaires, les normes techniques, les politiques de données transfrontalières et les tarifs douaniers.



1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



1.7. Cadre juridique et réglementaire



Forces

- Existence de textes de loi sur le commerce électronique, la cybersécurité, et la protection des données dans plusieurs pays.
- Mise en place de cadres de propriété intellectuelle et d'autorités de régulation actives (télécoms, protection des données).
- Engagement régional croissant pour l'harmonisation législative (CEEAC, Smart Africa, ZLECAF).
- Convergence réglementaire mesurable dans des domaines clés (ventes en ligne, marchés publics TIC).

Faiblesses

- Fragmentation juridique : absence d'un cadre commun de commerce numérique au niveau CEEAC.
- Disparités nationales : certains pays n'ont pas de législation sur les données, la responsabilité des plateformes ou les normes techniques.
- Cadres trop restrictifs sur les droits de douane, la responsabilité des intermédiaires et la propriété intellectuelle.
- Absence de mécanismes de reconnaissance mutuelle des transactions électroniques et des certificats numériques.

1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



1.7. Cadre juridique et réglementaire



Forces

- Existence de textes de loi sur le commerce électronique, la cybersécurité, et la protection des données dans plusieurs pays.
- Mise en place de cadres de propriété intellectuelle et d'autorités de régulation actives (télécoms, protection des données).
- Engagement régional croissant pour l'harmonisation législative (CEEAC, Smart Africa, ZLECAF).
- Convergence réglementaire mesurable dans des domaines clés (ventes en ligne, marchés publics TIC).

Faiblesses

- Fragmentation juridique : absence d'un cadre commun de commerce numérique au niveau CEEAC.
- Disparités nationales : certains pays n'ont pas de législation sur les données, la responsabilité des plateformes ou les normes techniques.
- Cadres trop restrictifs sur les droits de douane, la responsabilité des intermédiaires et la propriété intellectuelle.
- Absence de mécanismes de reconnaissance mutuelle des transactions électroniques et des certificats numériques.

1. Etat des lieux du commerce électronique au sein de la CEEAC



1.7. Cadre juridique et règlementaire

Conclusion et perspectives

Pour renforcer l'intégration régionale numérique, la CEEAC doit :

- **Réduire la restrictivité** par des réformes ciblées ;
- **Harmoniser les cadres juridiques** selon le Protocole sur le Commerce Numérique de la ZLECAF ;
- Mettre en place un **cadre modèle régional** de commerce numérique garantissant sécurité juridique, interopérabilité et inclusion.



LES ELEMENTS DE LA POLITIQUE REGIONALE DU COMMERCE NUMERIQUE DE LA CEEAC

Présentation N°2

2. Les éléments de la politique régionale du commerce électronique

2.1. Fondements et cadre référentiel de la politique

01

2.1 CADRE INTERNATIONAL

02

2.2 CADRE CONTINENTAL (UA & ZLECAF)

03

2.3 CADRE RÉGIONAL (CEEAC)



2. Les éléments de la politique régionale du commerce électronique

2.2. Cadre stratégique de la politique

2.2.1. Vision

« Faire du commerce électronique un moteur essentiel de croissance économique, d'intégration régionale et d'innovation au sein de la CEEAC, en créant un environnement numérique dynamique, inclusif et harmonisé, favorisant l'accès équitable aux opportunités numériques pour tous et facilitant les échanges commerciaux au sein de la région. »



2. Les éléments de la politique régionale du commerce électronique



2.2. Cadre stratégique de la politique



2.2.1. Principe Directeurs



01

Facilitation à la participation : accès abordable, formation ciblée, barrières levées pour PME/femmes/jeunes.

02

Harmonisation réglementaire : règles communes, reconnaissance mutuelle, guichet unique transfrontalier.

03

Durabilité & responsabilité : prise en compte des impacts sociaux & environnementaux

04

Sécurité & confiance : infrastructures de sécurité robustes, protection des données personnelles et lutte contre la cybercriminalité.

2. Les éléments de la politique régionale du commerce électronique



2.2. Cadre stratégique de la politique

2.2.2. Principe Directeurs (suite)

05

Innovation facilitée : R&D, sandboxes, open data, financement early-stage, PI adaptée.

06

Responsabilité partagée : co-construction public-privé-société civile, codes de conduite, coordination.

07

Transparence & gouvernance : règles publiées, consultations ouvertes, redevabilité, indicateurs publics.



2. Les éléments de la politique régionale du commerce électronique

2.2. Cadre stratégique de la politique

2.2.3. Orientations stratégiques

a) Objectif global

« Promouvoir un environnement numérique harmonisé et intégré qui soutient la croissance économique régionale, stimule l'innovation, améliore l'accès aux opportunités numériques et renforce la compétitivité des entreprises locales sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux »



2. Les éléments de la politique régionale du commerce électronique



2.2. Cadre stratégique de la politique



2.2.3. Orientations stratégiques



a) Impacts attendus



Principaux Impacts Attendus



01

Croissance accélérée : l'e-commerce = moteur de croissance : diversification, d'exportations numériques et de valorisation du contenu local (made in).



02

Réduction de la fracture numérique : meilleur accès & usage pour les femmes, les jeunes et les zones rurales via infrastructures et formations ciblées.



2. Les éléments de la politique régionale du commerce électronique

2.2. Cadre stratégique de la politique

2.2.3. Orientations stratégiques

a) Impacts attendus(suite)

03

intégration régionale renforcée : marché numérique CEEAC intégré, échanges transfrontaliers facilités, libre circulation des biens & services numériques.

04

compétitivité des entreprises : conditions favorables pour PME & startups (facilitation, soutien à l'export), insertion dans les CDV régionales et mondiales.



2. Les éléments de la politique régionale du commerce électronique



2.2. Cadre stratégique de la politique

2.2.3. Orientations stratégiques

a) Impacts attendus(suite)

05

Innovation & création d'entreprises : appui à la R&D, aux incubateurs/financements et à la création de startups pour des solutions adaptées aux besoins locaux.

06

Confiance & sécurité : transactions sûres, données protégées, lutte renforcée contre la cybercriminalité.



2. Les éléments de la politique régionale du commerce électronique

2.2. Cadre stratégique de la politique

2.2.4. Axes stratégiques

Axe stratégique 1 : Mise en place de cadres juridiques et réglementaires harmonisés

Axe stratégique 2 : Développement des infrastructures numériques

Axe Stratégique 3 : Amélioration de la logistique et des systèmes d'adressage

Axe Stratégique 4 : Formation et soutien aux entreprises au commerce électronique

Axe Stratégique 5 : Promotion de la culture numérique, de l'éducation et de la communication pour le commerce électronique

Axe Stratégique 6 : Renforcement de l'Intégration Régionale dans le Commerce Électronique

Axe stratégique 7 : Normalisation et certification des produits pour le commerce électronique





DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU COMMERCE NUMERIQUE DE LA CEEAC

Présentation N°3

Douala, Cameroun 23 – 24 Septembre 2025

3. Dispositif de mise en œuvre de la politique

11

1

PAR QUELS OUTILS/INSTRUMENTS
CONCRETS PASSONS-NOUS DE LA
STRATÉGIE À L'ACTION ?

Plan d'Action régional



3. Dispositif de mise en œuvre de la politique

Place du Plan d’Action

- **Instrument central de mise en œuvre de la politique**
 - Sera complété par :
 - **Stratégies thématiques** (au besoin, sur des sujets précis)
 - **Stratégie de communication** (adhésion et visibilité)
- ☞ Mais le **Plan d’Action** reste le socle



3. Dispositif de mise en œuvre de la politique

11

1

PAR QUELS OUTILS/INSTRUMENTS
CONCRETS PASSONS-NOUS DE LA
STRATÉGIE À L'ACTION ?

Les instruments opérationnels



3. Dispositif de mise en œuvre de la politique

3.1. Les Instruments Opérationnels

Place du Plan d’Action

Instrument central de mise en œuvre de la politique

Sera complété par :

- Stratégies thématiques (au besoin, sur des sujets précis)
- Stratégie de communication (adhésion et visibilité)

☞ Mais le Plan d’Action reste le socle



3. Dispositif de mise en œuvre de la politique



11

2

QUI DOIT ÊTRE AUTOUR DE LA TABLE POUR
GARANTIR LE SUCCÈS DE CETTE AMBITION
RÉGIONALE ?

Les acteurs de mise en œuvre



3. Dispositif de mise en œuvre de la politique

3.2. Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre



Institutionnels : CEEAC, États membres, Ministères sectoriels, Régulateurs.



Secteur Privé : Plateformes, startups, télécoms, logistique, banques



Société Civile & Académique :



Universités, consommateurs.

Partenaires techniques & financiers



3. Dispositif de mise en œuvre de la politique

11

3

COMMENT ORGANISER LA COORDINATION POUR
ÉVITER LES SILOS ET LES DOUBLONS ?

Structures et instances de mise en œuvre



3. Dispositif de mise en œuvre de la politique



3.3. Cadre organisationnel : Structures et instances de mise en œuvre

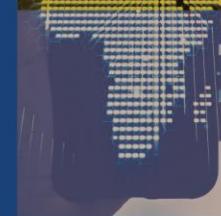
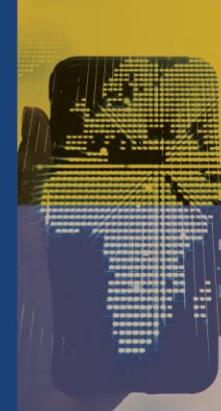
(I) Structures de mise en œuvre à 3 niveau

01

Niveau régional

- Commission CEEAC : organe central de pilotage et coordination.
- Comité Inter-États des Experts : réflexion technique, élaboration de textes.
- CTCE (Comité Technique du Commerce Électronique) : coordination technique sectorielle.
- ARCE-CEEAC (à créer) : régulation régionale (consommateurs, plateformes, litiges).

3. Dispositif de mise en œuvre de la politique



3.3. Cadre organisationnel : Structures et instances de mise en œuvre

- **L'Alliance des Plateformes E-commerce d'Afrique Centrale (APECAC) à créer (secteur privé)**
- **Solliciter les agences techniques continentales existantes :**
 - **Alliance Africaine pour le Commerce Électronique (AACE)** – facilitation / guichets uniques électroniques, aux procédures douanières et logistiques.
 - **Smart Africa** – infrastructures numériques, harmonisation des politiques, mobilisation de financements

3. Dispositif de mise en œuvre de la politique



3.3. Cadre organisationnel : Structures et instances de mise en œuvre

02

Niveaux national Structures de mise en œuvre

- CNMO (Comités Nationaux de Mise en Œuvre) : ancrage local, adaptation nationale, suivi.

03

Les sectoriels/ sous-comité

- Niveau régional : CTCE + ses sous-comités (groupes thématiques).
- Niveau national : CNMO (qui peut, à son tour, constituer des groupes de travail nationaux, mais ce sont des mécanismes internes au pays).

3. Dispositif de mise en œuvre de la politique



3.3. Cadre organisationnel : Structures et instances de mise en œuvre

(II) Instance suivi – Evaluation de la politique

01

Au niveau national

- **Revue nationale à mi-parcours** (milieu d'année) : Évalue l'avancement des actions, Identifie contraintes et propose corrections.
- **Revue annuelle nationale** (fin d'année) : Bilan global, capitalisation des bonnes pratiques, Ajustement des stratégies nationales.
- **Produits** : rapports transmis à la Commission pour consolidation.

3. Dispositif de mise en œuvre de la politique



3.3. Cadre organisationnel : Structures et instances de mise en œuvre

(II) Instance suivi – Evaluation de la politique

02

Au niveau Régional

- **Revue régionale de haut niveau**
 - 1 fois/an – Commission CEEAC
 - Examiner rapports, valider résultats, orientations stratégiques, ajuster la mise en œuvre.
 - (Participants): Conseil des Ministres, la Commission de la CEEAC, Présidents des CNMO, Représentants des groupes thématiques régionaux, PTF, APECAC

4. Dispositif de suivi - évaluation



11

4

COMMENT SAURONS-NOUS QUE NOUS
PROGRESSONS ET QUE NOUS ATTEIGNONS
RÉELLEMENT NOS OBJECTIFS ?



Dispositif de suivi - évaluation

4. Dispositif de suivi - évaluation



Le Dispositif de Suivi-Évaluation :
= Mesurer l'impact

05 outils interconnectés

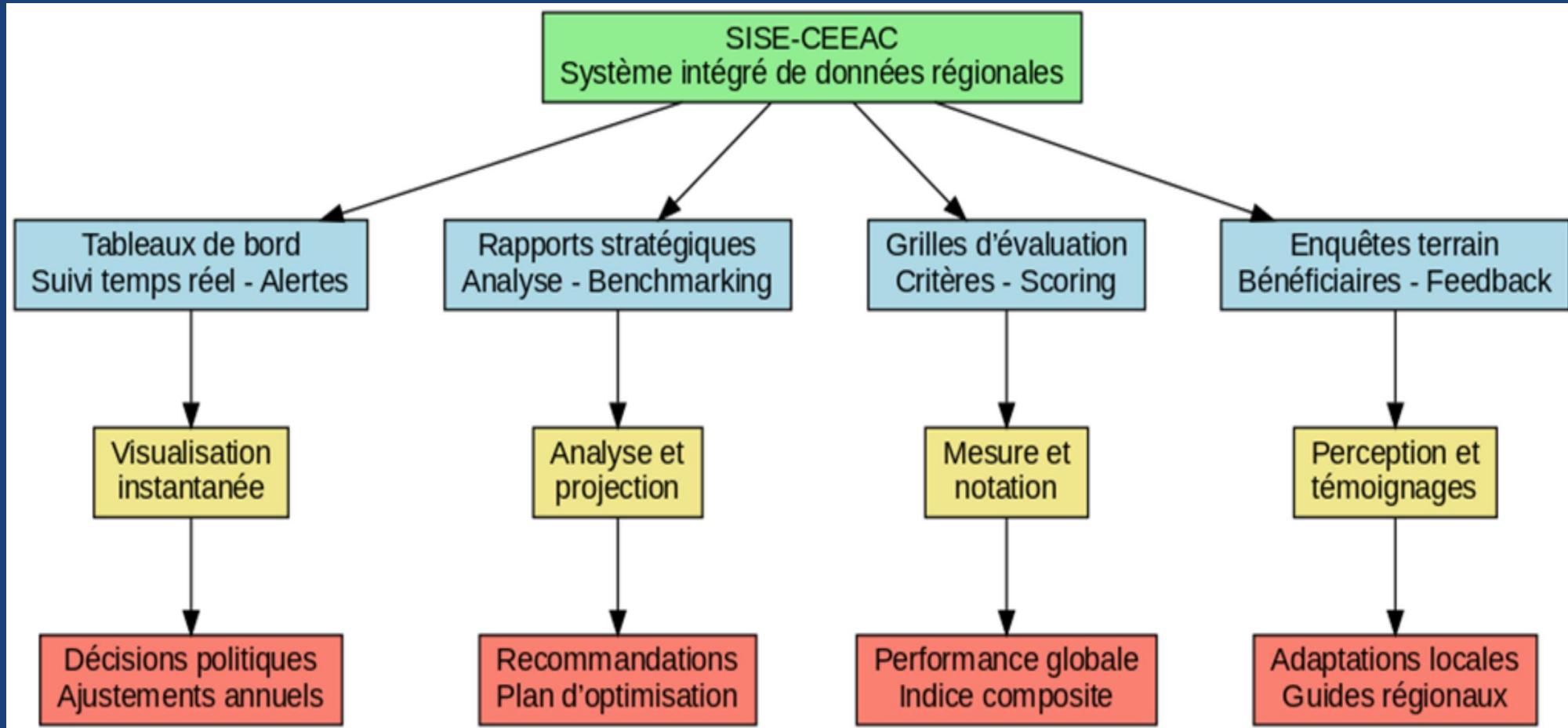
- de la collecte des données terrain
- jusqu'à la décision stratégique régionale



4. Dispositif de suivi - évaluation



Outil : Le SISE-CEEAC constitue le noyau du dispositif



4. Dispositif de suivi - évaluation



Outil 1: Le SISE-CEEC constitue le noyau du dispositif



Conditions essentielles pour l'interconnexion des outils

01

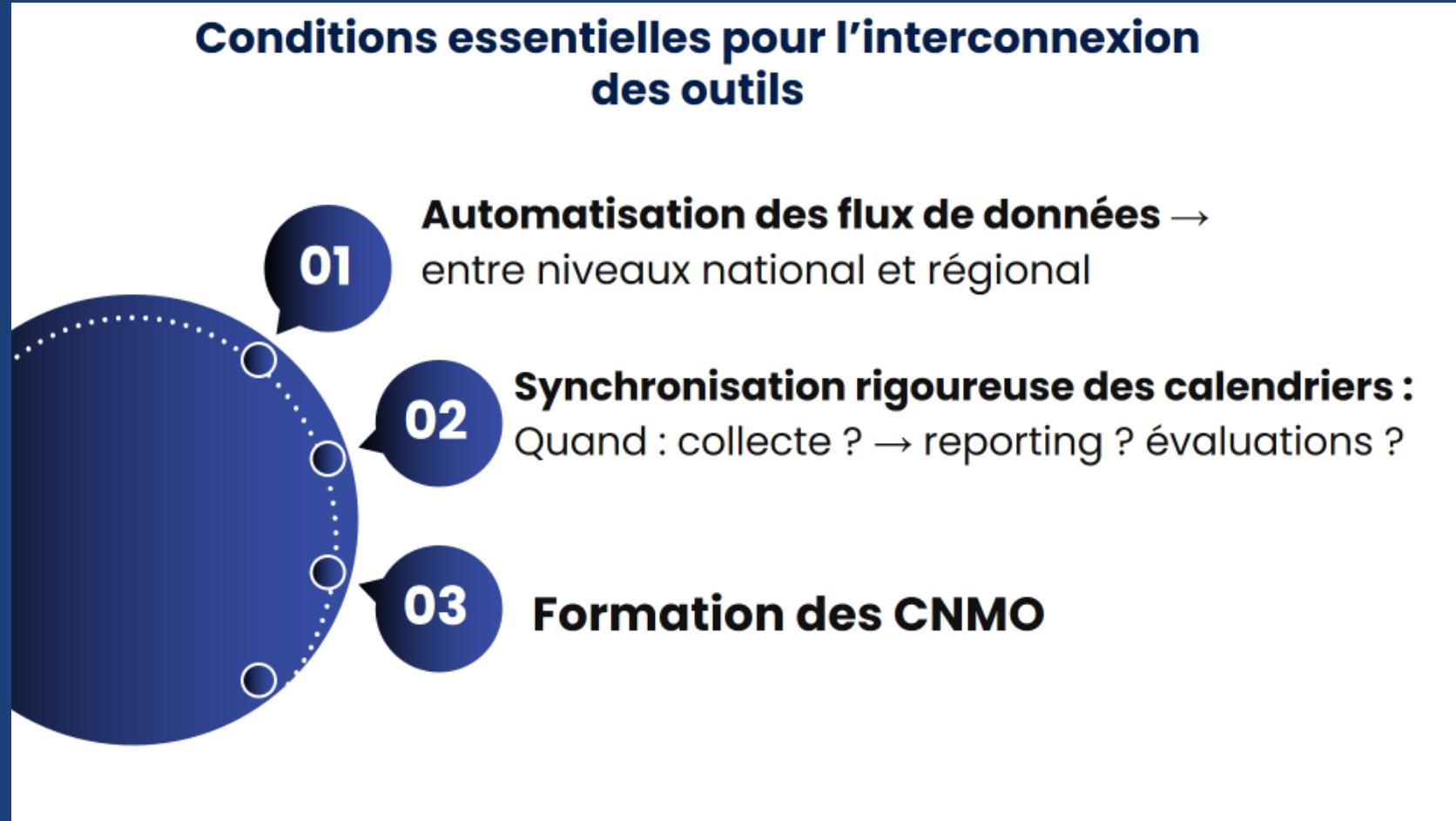
Automatisation des flux de données → entre niveaux national et régional

02

Synchronisation rigoureuse des calendriers : Quand : collecte ? → reporting ? évaluations ?

03

Formation des CNMO



4. Dispositif de suivi - évaluation



Outil 1: Le SISE-CEEC constitue le noyau du dispositif



Rôle de l'APECAC (Alliance des plateformes EC)

Remontée des données terrain

01

Fourniture de statistiques sectorielles

02

Collecte qualitative d'informations
(avis, feedback)

03

Affiner les indicateurs de performance
Sous la Coordination avec les CNMO et la Commission
de la CEEAC

04

5. Mécanisme de financement de la politique

11

5

OÙ TROUVERONS-NOUS LES RESSOURCES FINANCIÈRES
DURABLES POUR CONCRÉTISER CE VASTE PROGRAMME

?

Mécanisme de financement de la politique



5. Mécanisme de financement de la politique



Le Mécanisme de financement

La mise en œuvre de la politique repose sur un mécanisme structuré, mobilisant plusieurs sources complémentaires :

- Financement public des États membres
- Appui des Partenaires Techniques & Financiers (PTF)
- Contribution du secteur privé



6. Principaux risques et stratégies de mitigation



11

5

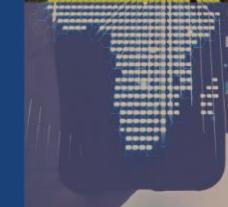
QUELS SONT LES PRINCIPAUX OBSTACLES SUR NOTRE
CHEMIN ET COMMENT POUVONS-NOUS LES ANTICIPER ?



Principaux risques et stratégies de mitigation



6. Principaux risques et stratégies de mitigation



 **06** Principaux risques

6. Principaux risques et stratégies de mitigation



01

1. Lourdeur administrative et obstacles bureaucratiques

Conséquence : Retards dans la mise en œuvre.

Mitigation : Simplifier les procédures et instaurer des guichets uniques numériques.

02

2. Complexité réglementaire

Conséquence : Obstacles juridiques, frein aux investissements.

Mitigation : Accélérer l'harmonisation régionale et adopter un cadre juridique commun.

03

3. Financement insuffisant

Conséquence : Non-réalisation des projets prioritaires.

Mitigation : Diversifier les sources (États, secteur privé, PTF) et mettre en place un fonds régional dédié.



6. Principaux risques et stratégies de mitigation



04

4. Données insuffisantes

Conséquence : Décisions mal informées, faible suivi.

Mitigation : Renforcer la collecte via SISE-CEEAC, enquêtes régulières et partenariats avec opérateurs.

05

5. Facteurs exogènes (crises, conflits, catastrophes naturelles)

• **Conséquence** : Blocage des projets, instabilité des marchés.

• **Mitigation** : Plans de contingence régionaux et mécanismes de résilience (infrastructures redondantes, coopération inter-États).

06

6. Coordination et communication inefficaces

• **Conséquence** : Silos, duplication d'initiatives.

• **Mitigation** : Mécanismes de coordination renforcés (CTCE, CNMO, APECAC) et stratégie de communication claire.



7. Actions immédiate à engager

11

7

QUELLES SONT LES ACTIONS IMMÉDIATES À ENGAGER POUR
LANCER EFFICACEMENT CE DISPOSITIF ?

Actions immédiate à engager

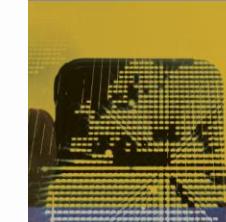


7. Actions immédiates à engager

5 Actions immédiates à engager



7. Actions immédiates à engager



01

Installer les Comités Nationaux de Mise en Œuvre (CNMO -CN)

- Chaque pays doit désigner officiellement ses membres, fixer son mandat et démarrer les premiers travaux.
- Cela permet de donner un ancrage national rapide à la politique.

02

Mettre en place le SISE-CEEAC (système intégré de suivi-évaluation)

- Première version pilote : collecte simplifiée des données (infrastructures, plateformes, usages).
- Objectif : disposer d'un tableau de bord initial avant la première revue régionale.

7. Actions immédiates à engager



03

Lancer le Plan d'Action 2025–2030

- Prioriser 2–3 projets “phares” dès la première année (ex. Loi Cadre, infrastructure (interconnexion des points d’échange internet), programme de formation PME, stratégie régionale mobile money).
- Ces projets servent de démonstrateurs rapides.

04

Mettre en œuvre une stratégie de communication et sensibilisation

- Campagne régionale (webinaires, médias, réseaux sociaux) pour informer PME, startups et citoyens.
- Objectif : montrer que la politique n'est pas seulement technique, mais qu'elle concerne directement les acteurs économiques.

7. Actions immédiates à engager



05

Engager le dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

- Présenter la politique et identifier des financements pour les premiers projets.



PROJET DE PLAN D'ACTION – CEEAC (2025 – 2030)

Présentation N°4

Douala, Cameroun 23 – 24 Septembre 2025



PROJET DE LOI CADRE – CEEAC

Présentation N°5

Douala, Cameroun 23 – 24 Septembre 2025

Alignement général de la Loi-cadre CEEAC avec le Protocole sur le Commerce Numérique de la ZLECAF



01

La Loi-cadre CEEAC sur le commerce numérique reprend **intégralement** la structure en onze (11) parties du **Protocole de la ZLECAF**, ainsi que ses principes fondamentaux.



02

Assure un **alignement complet** sur l'ensemble des 11 parties du protocole



03

Cependant, là où le **Protocole demeure général et déclaratif**, la loi-cadre **CEEAC** l'**opérationnalise** en traduisant les principes en **obligations juridiques, techniques et institutionnelles concrètes**, adaptées au **contexte sous-régional d'Afrique centrale**.



04

Elle définit des **mécanismes de gouvernance**, des **organes de coordination**, des **procédures de mise en œuvre**, et introduit des **instruments normatifs nouveaux**, garantissant la **sécurité juridique, la souveraineté numérique et l'inclusion économique**.



Partie I – Dispositions générales



→ La CEEAC enrichit le cadre conceptuel du Protocole en portant de **24 à 34 définitions**, en introduisant notamment celles de *plateforme numérique, contenu ou contenu numérique, contenu d'origine de la CEEAC, activité économique substantielle, système d'adressage, seuil de minimis...*

→ *Dans les objectifs :*

promotion des chaînes de valeur régionales, et une disposition sur les principes directeurs de mise en œuvre nationale, affirmant en outre la **souveraineté réglementaire des États membres**.

Partie II – Accès au marché et traitement des produits numériques



La CEEAC maintient une **cohérence juridique totale** avec le Protocole, mais passe d'un **cadre déclaratif à un cadre normatif mesurable**, introduisant :

- des **critères d'origine chiffrés**,
- un **seuil de minimis régional**,
- un **mécanisme de règlement des différends en cas de traitement discriminatoire**,
- et un **examen périodique des règles d'origine** pour suivre l'évolution technologique.



Partie V – Confiance des entreprises et des consommateurs



La loi **opérationnalise** les dispositions du Protocole sur le code source, la cybersécurité, l'accès à Internet et la protection des consommateurs, tout en ajoutant :

- un **cadre de responsabilité des plateformes numériques**,
- une **disposition sur la propriété intellectuelle en ligne**,
- un **mécanisme de règlement extrajudiciaire des différends (ODR)**, et des **régimes différenciés** pour les **MPME**, favorisant la **protection et l'innovation**.



Partie VIII – Dispositions institutionnelles



La loi élargit le dispositif continental en mettant en place une **gouvernance régionale complète** :



01

création du **Sous-Comité du Commerce Électronique (SCCE)**, des **Comités Nationaux de Mise en Œuvre (CNMO)**, de la **Commission de la CEEAC**, et de l'**Alliance des Plateformes E-commerce d'Afrique Centrale (APECAC)** ;

02

intégration d'un **Système régional de suivi-évaluation (SISE-CEEAC)** et de **Groupes de Travail Sectoriels** ;

03

institutionnalisation du **dialogue public-privé** pour une gouvernance inclusive et coordonnée.



Annexes proposées

Annexe I : Exigences techniques pour les documents électroniques – harmonisation, interopérabilité, sécurité et reconnaissance mutuelle.

Annexe II : Classification des plateformes numériques – obligations proportionnées, régimes allégés pour MPME, transparence et adaptation technologique continue.





THANK YOU!



Mbarga Azambou Hermine Liliane

Trade Policy Specialist – Digital Trade, Rules of Origin



+237 699 016 034



Douala , cameroun

